

Rapporteurs : M. AUBINEAU
N. NÉDAN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 FEVRIER 2012

3

oOo

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2012

oOo

R A P P O R T

La loi prévoit que le Conseil Municipal doit être informé, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, de la situation financière de la ville ainsi que des orientations prioritaires dans lesquelles l'exécutif propose d'inscrire le futur budget, et, qu'ensuite, un débat soit organisé sur ces orientations.

Ce rapport présente la situation financière de la ville à ce jour, à partir des informations, encore provisoires, du compte administratif 2011, ainsi que les orientations qu'il est proposé au Conseil Municipal de retenir pour 2012 et pour les exercices suivants.

o o
o

1. La situation financière

1.1 L'environnement financier des collectivités locales

La crise est de retour, après l'éclaircie entrevue en 2010. L'élément déclencheur en est, cette fois, la prise en compte par les marchés financiers de l'importance de l'endettement public dans la majorité des Etats industrialisés et leurs doutes sur la capacité de ces Etats à y faire face.

Déjà en 2008, avant la crise financière, l'endettement public a été fortement accentué par les plans de relance mis en œuvre pour juguler la crise économique et empêcher une évolution analogue à celle des années trente.

Ces plans, qui ont fait appel, pour l'essentiel, au déficit budgétaire, ont été efficaces : ils ont permis à un bon nombre de pays de retrouver la croissance en 2010 et d'effacer une partie du recul enregistré en 2009. Mais ils ont aussi considérablement augmenté l'endettement de ces pays.

Ainsi, en France, l'endettement public est passé en trois ans de 68 % à 85 %, du PIB.

La pression des marchés financiers a conduit les Etats européens, à partir de l'été 2011, à mettre en œuvre des plans de réduction de leurs déficits budgétaires, comportant des augmentations d'impôts et des coupes dans les dépenses publiques. Ces plans de rigueur ont eu pour effet, dès à présent, de ralentir très sensiblement la croissance économique.

Par ailleurs, la perte de confiance des marchés financiers dans la qualité de la signature de certains Etats et les nouvelles normes comptables imposées aux établissements financiers pour mieux garantir leur solvabilité ont ralenti l'activité des banques, qui hésitent de plus en plus à financer les investissements, en particulier, ceux des collectivités locales, qui, à la différence des particuliers et des entreprises, ne leur confient pas de dépôts.

Le ralentissement économique, les plans de rigueur successifs et la crise bancaire auront des effets importants sur les collectivités locales en 2012.

Le ralentissement économique, qui concerne, tout particulièrement, le secteur de l'immobilier, va réduire sensiblement le produit des droits de mutation. Si les prix de vente des logements n'ont pas encore commencé à baisser, le rythme des transactions fléchit depuis l'été.

En outre, l'Etat a décidé de faire participer les collectivités locales à la réduction des dépenses publiques, en réduisant globalement de 200 millions d'euros le montant de ses versements.

Il est rappelé qu'en 2011, le simple gel des versements de l'Etat aux collectivités locales avait conduit à une diminution de la dotation globale de fonctionnement d'Antony de 330 000 euros. Par ailleurs, la hausse du taux réduit de la TVA de 5,5 % à 7 % pour certains produits et certaines prestations pourrait affecter, dans une mesure limitée, les dépenses de fonctionnement.

Concernant le financement des investissements des collectivités locales, les difficultés de Dexia accentuent les interrogations sur le risque d'un manque global de ressources. En revanche, les taux d'intérêt restent encore attractifs. Si les marges bancaires sont élevées, la crise économique maintient, pour le moment, les taux de référence à un niveau extrêmement bas : autour de 3 % pour les emprunts d'Etat à 10 ans, malgré la perte du triple A de l'agence Standard & Poors, à moins de 1,20 % pour l'Euribor 3 mois et à 0,40 % pour le taux au jour le jour.

Enfin la Loi de Finances pour 2012 vient d'instaurer une péréquation des ressources fiscales, au plan national, entre l'ensemble des communes de France : le Fonds National de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) aura pour vocation, à terme, de redistribuer 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit 1 milliard d'euros.

Pour 2012, le montant à redistribuer a été fixé à 150 millions d'euros. Il augmentera chaque année pour atteindre 1 milliard d'euros en 2016.

La redistribution s'opérera au niveau des structures intercommunales, quand elles existent, en fonction de leur potentiel financier : contribueront au Fonds les intercommunalités dont le potentiel financier est supérieur à 90 % de la moyenne nationale.

C'est le cas de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre, dont le potentiel financier est estimé à 796 euros par habitant, contre une moyenne nationale de 643 euros. Sa contribution devrait passer de 0,8 M euros en 2012 à 6,4 M euros en 2016. La part de la Ville d'Antony devrait s'établir à 220 000 euros en 2012 et évoluer vers 1,7 M euros en 2016.

Il faut relever, enfin, que la revalorisation des valeurs cadastrales a été fixée à 1,8 % pour 2012, ce qui correspond au taux d'inflation attendu, après 2 % en 2011. Malgré la hausse du taux des amendes de police, la part de leur produit revenant aux communes restera identique à celui de l'an dernier.

La convergence de ces mesures va donc affecter sensiblement la situation financière des communes d'Ile de France en 2012 et au cours des prochaines années :

- comme toutes les communes, elles subiront une baisse continue des dotations de l'Etat,
- elles devront, par ailleurs, contribuer de manière croissante au fonds de péréquation, au bénéfice des communes de province,
- elles enregistreront, très probablement, au moins en 2012, un recul du produit des droits de mutation.

1.2 La situation financière de la Ville d'Antony

La Ville d'Antony aborde cette passe difficile dans de bonnes conditions.

Elle l'aborde, tout d'abord, avec une épargne brute élevée. Le budget de fonctionnement a dégagé, en 2011, en effet, une épargne brute de l'ordre de 17,4 M euros, légèrement supérieure aux prévisions budgétaires.

Si ce montant recule par rapport au record établi en 2010, c'est pour des raisons qui avaient été identifiées lors du vote du budget : la baisse de la dotation globale de fonctionnement (0,35 M €), celle des droits de mutation (0,15 M €), la reprise du groupe scolaire Dunoyer de Segonzac (0,15 M €), le coût de fonctionnement des nouvelles structures (médiathèque Arthur Rimbaud, complexe sportif Eric Tabarly), le renforcement des effectifs de la Petite Enfance ainsi que celui des centres municipaux de loisirs et des garderies, pour faire face à l'accroissement de la fréquentation.

L'épargne brute représente néanmoins, encore, en 2011, plus de 21 % des recettes courantes de fonctionnement.

Malgré un budget d'investissement qui a dépassé pour la première fois les 40 M € - le montant total mandaté devrait s'établir à 41,3 M €, - l'augmentation de l'endettement est restée modérée : 108,1 M € à fin 2011 contre 104 M € à fin 2010.

Le ratio d'endettement rapporté à l'épargne brute, qui représente le nombre d'années qu'il faudrait à la ville pour rembourser la totalité de sa dette avec l'épargne dégagée par son budget de fonctionnement, s'établit à 6,2 ans, alors que la situation jugée normale par les chambres régionales des comptes est de 10 ans et que le seuil d'alerte est fixé à 15 ans.

La Ville d'Antony va donc poursuivre, sans faiblir, sans rien retarder, la réalisation du programme d'investissement qu'elle s'est fixé en 2008, ce qui la conduira à maintenir son budget d'investissement à plus de 40 M € au cours des prochaines années. Elle réalisera ce programme sans avoir recours à une augmentation de ses taux d'imposition et restera ainsi l'une des villes de 50 000 à 100 000 habitants où la pression fiscale est la plus modérée : sur les 91 communes de la strate, seules 5 communes ont un taux plus bas de taxe d'habitation et il s'agit de villes sensiblement plus favorisées qu'Antony, comme Neuilly, Issy-Les-Moulineaux, et les communes qui partagent le quartier de la Défense.

Il conviendra, bien entendu, pour y parvenir de maintenir une maîtrise constante des dépenses de fonctionnement, ce qui nécessite que tous les services s'efforcent, en permanence et dans toutes les circonstances, de rechercher les méthodes apportant le plus d'efficacité. De conserver aussi la maîtrise des charges financières grâce à la gestion active de la dette. Mais la ville pourra compter, malgré la crise, sur le dynamisme des bases fiscales, en particulier en 2013, avec la livraison de la première tranche des bureaux de la Croix de Berny et celle de plusieurs centaines de nouveaux logements.

Même si les mesures gouvernementales auront pour conséquence de réduire, dans une certaine mesure, le niveau actuellement élevé de l'autofinancement, la ville financera aisément les 40 M d'euros d'investissements annuels grâce aux ventes de terrains qu'elle porte actuellement, dans le quartier Pajeaud et à Antonypole, et grâce aux subventions d'investissements qu'elle attend de l'ANRU, du Conseil Général pour la rénovation urbaine du Noyer Doré et dont le paiement a été décalé.

La ville devrait donc conserver, malgré l'importance de ses investissements, un ratio de désendettement, exprimé en nombre d'années, particulièrement favorable.



2. Les orientations budgétaires

Les orientations budgétaires proposées pour 2012 et pour les années à venir sont, bien entendu, dans la continuité des orientations définies en 2008. Comme les années précédentes, elles donnent la priorité à l'investissement.

Il s'agit, en effet, principalement :

- d'achever la rénovation urbaine du Noyer Doré et de lancer l'aménagement de deux nouveaux quartiers : le secteur Jean Zay et celui d'Antonypole ;
- d'achever le programme d'enfouissement des réseaux aériens dans toute la ville, le programme de rénovation de la voirie, de mise en accessibilité de celle-ci pour les handicapés et de sa sécurisation pour les piétons et les cyclistes ;
- de réaliser les grands équipements culturels, associatifs et sportifs tout en travaillant à d'autres projets importants, à échéance ultérieure, et à l'étude depuis plusieurs années, de même que le Parc des Bas Gravières ;

- d'augmenter le nombre de places dans les structures de la Petite Enfance ;
- de travailler à la poursuite du développement économique et de la dynamisation du tissu commercial et artisanal ;
- de déployer la vidéo protection sur de nouveaux sites.

La ville s'attachera également à soutenir les actions de son CCAS en faveur des seniors et des plus démunis, à aider, autant que nécessaire, Antony Habitat à développer et à rénover son parc de logements sociaux, et à faciliter l'accès des habitants aux services publics.

2.1 - Aménagement

2.1.1. Le Noyer Doré : Achèvement de la rénovation urbaine

Le projet de la rénovation du quartier du Noyer Doré, lancé en 2001, est désormais en bonne voie. La convention de rénovation urbaine, signée avec l'ANRU et le Département en décembre 2004, s'achèvera l'an prochain avec la réalisation de la salle polyvalente qui remplacera l'actuelle maison de quartier du Mont Blanc et offrira aux associations et aux habitants du quartier, comme des autres quartiers, un lieu de réunions et de fêtes.

Les travaux de construction commenceront avant la fin de l'année. Parallèlement, le square de l'Atlantique sera réaménagé dans le courant de l'année, et la reconstruction de la voirie se poursuivra avec la rue Scherrer.

L'année 2011 a vu l'ouverture du Complexe sportif Eric Tabarly qui est désormais, à la fois, le centre d'entraînement permanent d'un millier de sportifs antoniens – escrimeurs, joueurs de tennis de table, pratiquants des différents Arts Martiaux, danseurs – le lieu d'initiation au sport des écoliers du quartier, mais aussi une grande salle d'envergure nationale susceptible d'accueillir des compétitions de haut niveau dans la plupart des sports individuels.

La résidence étudiante Louise Bourgeois a ouvert également à la rentrée de septembre. Propriété d'Antony Habitat et gérée par le Crous, elle accueille 120 étudiants. Les autres immeubles de l'îlot Scherrer sont en voie d'achèvement.

La qualité de la rénovation urbaine du Noyer Doré a été appréciée par les médias lors de la visite du quartier organisée fin novembre 2011, qui l'ont considérée comme l'exemple d'une rénovation réussie, « un laboratoire de la rénovation urbaine » où a été « repensé le paysage urbain de la cité ».

L'achèvement de la rénovation urbaine ne mettra pas fin à l'aménagement du quartier. Celui-ci se poursuivra, en particulier, avec la reconstruction du groupe scolaire Anatole France sur son emplacement actuel en veillant à son insertion urbaine et en particulier son accroche sur les rues avoisinantes, avec une livraison prévue pour 2017.

L'accompagnement humain du projet sera poursuivi et intensifié. Les actions destinées à favoriser la cohésion sociale seront renforcées dans le cadre du programme de Réussite Educative et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui fera l'objet d'un avenant pluriannuel.

Un Conseil des Droits et des Devoirs des Familles issu d'une longue concertation avec les partenaires éducatifs sera créé pour venir en appui aux mesures de renforcement de la parentalité.

L'ensemble de ces actions recevra le soutien de l'Etat, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, et du Conseil Général des Hauts-de-Seine, dans le cadre de sa politique d'appui aux Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

2.1.2. Le site Jean Zay

La Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre et le Crous ayant décidé, avec le soutien du Département des Hauts de Seine, de réhabiliter ou de reconstruire sur le site un millier de logements étudiants, il appartient à la ville de réaménager ce quartier.

La ville a ainsi chargé, l'an dernier, l'Atelier Jean Nouvel de réaliser une étude préfigurant ce que pourrait être un quartier mêlant harmonieusement étudiants, familles, commerçants et entreprises, dans un cadre convivial, animé et environnemental, assurant la transition entre la ville et le Parc de Sceaux. Les résultats de cette étude ont été présentés en juin 2011. La concertation, ainsi que les études préalables à la réalisation d'un projet d'aménagement, sont désormais en cours. Elle prendra en compte l'arrivée du futur tramway Croix de Berny/Clamart.

2.1.3. Antonypole

Les quarante hectares de l'ancienne zone d'activités qui s'étendent autour du Centre Malraux ont vocation à évoluer.

Les premières études, menées à partir de 2005, orientaient l'évolution de cet espace plutôt vers un site de production industrielle de haute technologie, dans la ligne de celui réalisé avec succès entre les deux autoroutes. La prise en compte de ce site dans le cadre du Grand Paris et l'ouverture, annoncée en 2018, d'une gare de la ligne verte du futur réseau express, qui mettrait ce quartier à 20 minutes du Centre de Paris via Orly, est très certainement de nature à lui donner de nouvelles orientations. Un concours d'urbanisme est lancé pour aider à définir un projet d'aménagement.

2.2- Voirie

Afin d'améliorer le cadre de vie de proximité des habitants de l'ensemble des quartiers, le programme d'enfouissement des réseaux aériens sera poursuivi à un rythme accéléré : la totalité des réseaux aériens, à l'exception de ceux des rues privées seront enfouis d'ici 2014.

Parallèlement, les rues anciennes et mal commodes seront reconstruites et réaménagées, en concertation étroite avec les habitants.

Au terme de ces travaux, les rues reconstruites seront aménagées, dans un souci de sécurisation des piétons et des cyclistes, soit en « zones 30 », soit en « zones de rencontre », c'est à dire en chaussées sans trottoirs avec priorité aux piétons et avec limitation de vitesse des véhicules à 20 km/heure.

D'ores et déjà, 262 rues sur un total de 329 voies communales ont été classées en zone 30 et 13 en zone de rencontre.

Un schéma directeur des circulations douces sera prochainement défini et mis en œuvre au cours des prochaines années. Il associera les zones 30, les zones de rencontre, les pistes et bandes cyclables de la Ville et du Département. L'objectif de ce schéma sera de permettre aux cyclistes, particulièrement aux enfants, de traverser Antony sans risque.

Enfin, toute la voirie de la ville sera mise aux normes d'accessibilité des handicapés, personnes à mobilité réduite et non-voyants, d'ici la fin 2013. D'ores et déjà, la moitié nord de la ville, à l'exception de quelques rues qui posent problème, a été aménagée à cet effet.

2.3- Environnement

Les travaux d'aménagement d'un parc paysager de 3,6 hectares sur les actuelles friches délaissées de l'autoroute A10, aux Bas Gravières et le long de la rue des Crocheteurs, vont commencer dans le courant de l'année 2012 pour s'achever fin 2013. Ce parc, qui sera à forte qualité environnementale, sera également aménagé de manière à servir d'écran de verdure par rapport à l'autoroute A86 pour le quartier environnant, qui bénéficiera ainsi d'une diminution du bruit de l'ordre de 10 à 15 décibels, ce qui en fera un des quartiers les plus calmes de la ville.

De même, la ville s'efforcera d'obtenir de Réseau Ferré de France des protections acoustiques le long de la ligne Massy Valenton qui réduiront sensiblement les nuisances actuelles.

Tous les nouveaux bâtiments municipaux sont traités suivant les dernières normes environnementales (isolation renforcée, chaudière à condensation, éclairage performant, toitures végétalisées) avec, si possible, des panneaux solaires ou photovoltaïques.

Les bâtiments anciens, comme les écoles et les crèches, font l'objet de programmes pluriannuels de pose de robinets thermostatiques, de faux plafonds, de remplacement de fenêtres ou d'autres travaux d'isolation, l'objectif étant de réduire de 20 % la consommation d'énergie des bâtiments publics.

La ville participe, enfin, avec beaucoup d'attention, à la gestion de la réserve naturelle régionale du Bassin de retenue de la Bièvre.

2.4- Culture

Après la médiathèque Arthur Rimbaud ouverte l'an dernier et le château Sarran rénové, trois nouveaux équipements entrent en phase de construction pour ouvrir au dernier trimestre 2013 :

- le cinéma « Le Sélect » qui présentera dans ses quatre salles, comportant plus de 700 places, des programmes à dominante Art et Essai ;
- la nouvelle ludothèque, qui sera réalisée sur le même site, avec une surface plus que doublée par rapport à l'offre actuelle (ludothèque et maison des jeux) ;

- le futur complexe associatif de la Place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, qui comportera une grande salle modulable pour accueillir des conférences et des congrès, mais aussi des expositions et des forums, ainsi que de nombreuses salles de réunions associatives. Des studios de répétition et d'enregistrement y seront spécialement aménagés pour les groupes de musique amplifiée et une salle sera plus particulièrement adaptée aux répétitions des orchestres et des chorales.

Ces nouveaux équipements apporteront un cadre moderne et confortable à la vie culturelle de notre ville. Mais, en attendant l'ouverture de ces nouveaux équipements, le service culturel continuera de dynamiser les structures existantes :

- les ateliers du Château Sarran qui vont développer et diversifier leur offre d'activités ;
- la programmation de la Maison des Arts, qui s'ouvrira encore davantage aux artistes locaux, avec l'organisation d'un salon des Artistes Antoniens ;
- les festivals, celui de la guitare, celui du jazz, comme celui de la bande dessinée, continueront à monter en puissance, avec la participation des meilleurs artistes de leur spécialité, comme le pianiste de jazz américain Ahmad Jamal l'an dernier.

Il s'attachera, également, après la mise en œuvre, l'an dernier, d'une billetterie électronique, à renforcer la visibilité sur le web avec la création d'un portail « culture » et l'attractivité des équipements et des actions culturels.

S'agissant du patrimoine, des bornes historiques seront posées devant nos principaux monuments et livreront un aperçu de l'histoire de nos quartiers.

Enfin, la Communauté d'Agglomération mettra en œuvre, dans les prochains mois, la procédure de désignation de la maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau théâtre, ainsi que du parking municipal qui sera construit sous le théâtre, rue Maurice Labrousse.

2.5- Sport

Après les tennis couverts du Stade Georges Suant et le complexe sportif Eric Tabarly qui vient d'ouvrir, de nouveaux équipements sportifs sont à l'étude :

- le futur complexe sportif La Fontaine, qui comprendra deux gymnases et qui sera construit en partenariat avec le Conseil Général, répondra à la fois aux besoins des écoles, du collège La Fontaine et des clubs antoniens.

Ses dimensions seront spécialement adaptées aux besoins de ces derniers, afin que la plupart des sports puissent enfin être pratiqués à Antony.

La livraison en est prévue en 2015. L'architecte sera choisi dans les prochains mois.

- le gymnase de type B+ que le Conseil Général construira pour le nouveau collège Descartes, mais qui sera aussi utilisé le soir et le week-end par les sportifs de la ville.

- le futur gymnase de l'école Pajeaud qui remplacera le gymnase actuel à bout de souffle. L'étude de programmation sera lancée prochainement pour une livraison en 2014-2015.
- enfin, la piscine des Iris, vieillissante, sera remplacée, par la Communauté d'Agglomération, qui possède la compétence en matière de piscine, par une piscine de plus grande dimension, pour les besoins de la natation scolaire et des clubs. Dans le cadre de ce projet, la ville construira une fosse de plongée, équipement encore rare en Région Parisienne et très attendu par nos deux clubs de plongée comme par nos nombreux pratiquants.

La ville continuera de suivre de près la vie des clubs antoniens, afin de les aider à résoudre dans les meilleures conditions les problèmes auxquels ils sont confrontés, et de les soutenir en fonction de leurs besoins.

La ville accompagnera également les clubs dans leurs projets d'organisation de hautes compétitions, que ce soit au stade G. Suant ou au complexe sportif Eric Tabarly.

2.6– Petite Enfance

Au cours de l'année 2011, le service de la Petite Enfance a, de nouveau, augmenté son offre de places, tant en structures municipales (628 places) qu'en structures associatives (118 places). Le nombre de places proposées aujourd'hui par la ville s'élève à 746 contre 718 en 2008 (+ 28 places).

Après celui ouvert en centre ville en 2008, elle a, par ailleurs, créé un deuxième Relais d'Assistantes Maternelles, dans le quartier Pajeaud.

La ville travaille à l'ouverture d'un nouvel établissement, la crèche « Les Coccinelles », avenue Aristide Briand, qui ouvrira en septembre 2013 avec une capacité de 50 berceaux. Une deuxième crèche sera ouverte en 2015 dans les futurs immeubles de la Croix de Berny.

Des études sont également menées pour la réalisation d'une nouvelle structure dans le quartier Pajeaud, sur les terrains de l'ancien IUFM.

Les deux Relais d'assistantes maternelles pourraient prochainement étendre leur activité au suivi des assistantes parentales, qui gardent les enfants au domicile des familles, et qui ont également besoin de soutien de notre service de la Petite Enfance.

Le Service Petite Enfance s'est attaché en 2011 à renforcer la qualité des recrutements et il a réussi à pourvoir plus rapidement les postes vacants. Il va s'efforcer, de nouveau, en 2012 de simplifier et d'optimiser ses procédures dans l'intérêt des familles.

2.7- Jeunesse

L'ouverture de l'Espace Jeunes, le 11, permettra au Service Jeunesse de développer son action dans la ville. L'espace Jeunes sera, à la fois, un lieu de rencontres, de réunions, d'activités, comme des débats ou des conférences, de formation aux multimédia, mais aussi un lieu de ressources où les jeunes viendront se renseigner et bénéficier du soutien des animateurs. Ils pourront ainsi participer éventuellement aux nouveaux dispositifs lancés par la ville : le Service Civique, l'aide à la mobilité internationale, l'aide à l'obtention du BAFA, ou à la préparation du permis de conduire... qui s'ajoutent aux bourses de l'aventure et de la création. L'espace Jeunes instaurera également un partenariat avec les entreprises de la ville pour mettre en œuvre un soutien durable à l'obtention de stages de troisième pour les collégiens.

Les Centres de Loisirs ont connu une forte augmentation de la fréquentation en 2011 (+ 7 %) et cette tendance semble se confirmer en 2012, le nombre de journées enfants accueillis pour le mois de janvier étant encore en hausse de + 8,5 %. La question se pose donc de l'extension de leur capacité.

Par ailleurs, les centres de loisirs ont développé depuis quelques années l'accueil d'enfants porteurs de handicaps. Une trentaine d'enfants handicapés sont accueillis régulièrement aujourd'hui dans les différents centres dans des conditions telles que la ville d'Antony est désormais considérée par les autorités comme une ville de référence dans ce domaine.

2.8- Animations

Le programme des animations, qui continueront de se développer et de se renouveler, bénéficiera de l'ouverture de nouveaux équipements sportifs et culturels, qui leur offriront de meilleures conditions d'organisation. En 2012, un carrousel de l'art d'hiver sera organisé au Centre Malraux pour mieux mettre en valeur les artistes antoniens.

2.9- L'action sociale

Le CCAS vient de rejoindre ses nouveaux locaux, modernes et spacieux, où se trouvait déjà le CLIC, à proximité immédiate des services sociaux du Conseil Général. Il y dispose de meilleures conditions d'accueil, et sera en mesure de constituer avec les services départementaux un pôle social performant.

La ville va prochainement remettre un terrain au Secours Catholique afin d'y construire une maison-relais. Dans le même esprit, la ville poursuivra son partenariat avec les associations dans le cadre de la charte du logement solidaire, en achetant de nouveaux logements qui seront affectés à des familles mal logées.

2.10- Logement social

Antony Habitat vient d'acquérir auprès de l'OGIF les 161 logements de la Cité Champagne qu'il va prochainement transformer en logements sociaux.

Les deux programmes du Parc de Tourvoie (113 logements) et des Bas Gravières (123 logements) avancent conformément aux prévisions. Ce sont donc 236 nouveaux logements sociaux d'Antony Habitat qui seront achevés d'ici la fin de l'année 2012.

La ville devrait ainsi disposer, fin 2012, d'un parc de plus de 5 300 logements sociaux, ce qui portera son taux de logements sociaux très largement au-dessus de 20 %.

Deux nouveaux projets de construction de logements sociaux sont à l'étude :

- 66 logements qui seront construits en 2013-2014 dans le cadre d'une VEFA, à la Croix de Berny ;
- 80 logements, également en VEFA, dans le quartier Pajeaud.

En réhabilitation, les efforts d'Antony Habitat porteront principalement sur la résidence Lavoisier, qui commencera dès le printemps 2012 et sera suivie d'une résidentialisation, ainsi que sur les tours 2, 4 et 6 de la rue Robert Scherrer.

2.11- Handicap

En dehors de la mise aux normes de la voirie et de l'accueil des enfants handicapés dans les CML, la ville poursuivra son action, dans le cadre de la charte ville-handicap et en liaison étroite avec les associations, pour faciliter l'accès des handicapés aux services publics, en particulier, à l'hôtel de Ville et dans les écoles.

2.12- Santé

La ville va, très prochainement, acquérir des locaux dans le centre commercial des Baconnets, afin d'y aménager un centre de santé, qui sera géré par la Croix Rouge.

Elle travaillera également à l'élaboration d'un contrat local de santé. Elle va, en outre, dans les prochaines semaines, mettre en service une borne DASRI, à proximité de l'Hôpital Privé, pour collecter les déchets infectieux.

Elle poursuivra ses actions de prévention et de sensibilisation en matière de santé publique avec ADK 92 et la CPAM, et la formation des scolaires aux gestes de premiers secours et à l'utilisation des défibrillateurs.

2.13- Education

La réhabilitation de la cuisine centrale, qui sera dotée de nouvelles fonctionnalités afin, notamment, de proposer aux élèves des légumes frais et des pâtisseries maison, va commencer dans les prochains mois pour une ouverture à la rentrée 2013.

La ville a repris en mai 2011 le groupe scolaire Dunoyer de Segonzac et elle va procéder cette année aux travaux indispensables d'étanchéité. Parallèlement, une étude est entamée sur l'avenir de cette école qui devra faire l'objet soit d'une réhabilitation lourde, soit, le cas échéant, d'une reconstruction.

Une autre étude sera également lancée en ce qui concerne la reconstruction du groupe scolaire Anatole France.

Les travaux de remise en état des bâtiments scolaires se poursuivront au rythme soutenu de ces dernières années.

Enfin, l'année 2012 verra l'achèvement du programme d'équipement informatique des écoles.

2.14- Sécurité et Prévention

Le réseau de vidéo protection, qui a atteint son niveau de maturité, sera encore déployé sur de nouveaux sites, en particulier aux alentours des établissements scolaires et de certaines gares du RER. La ville s'attachera à en compléter le maillage et à améliorer le taux de couverture là où des caméras ont déjà été déployées, pour mieux concourir à l'action judiciaire. Un travail sera également effectué sur les moyens de transmission et sur la mise à niveau des caméras de première génération.

Les policiers municipaux bénéficieront de formations pour leur permettre d'assurer leur travail de proximité en complémentarité avec la Police Nationale et seront équipés, s'ils le demandent, de gilets pare-balles.

Le service de prévention, dont les moyens ont été renforcés l'an dernier, continuera de se déployer vers les différents quartiers qui nécessiteront son intervention.

2.15- Commerce, Artisanat, développement économique

La ville continuera de soutenir, autant que nécessaire, le commerce et l'artisanat en mettant en œuvre une nouvelle signalétique commerciale, en préservant le stationnement en centre ville et en construisant un nouveau parc en ouvrage sous le futur théâtre, rue Maurice Labrousse.

Elle veillera au maintien des commerces de proximité indispensables dans les principaux quartiers, au besoin en se portant acquéreur des locaux commerciaux, et elle fera en sorte que les projets d'aménagement tiennent compte des besoins réels des habitants en commerces de proximité.

Le développement économique du site de la Croix de Berny se poursuit avec la construction, en deux temps, de 31 000 nouveaux m² de bureaux, qui pourront accueillir près de 2 000 emplois, ainsi que de 1 800 m² de commerces.

L'avenir des 40 hectares du quartier d'Antonypole bénéficiera de l'ouverture, prévue en 2018, d'une gare sur la ligne verte du futur réseau du Grand Paris, qui mettra le site à proximité immédiate de l'aéroport d'Orly et de la gare de Massy TGV. La ville travaille activement avec la Société du Grand Paris sur le tracé de la ligne verte dans la traversée d'Antony, sur l'emplacement de la gare, l'aménagement de ses abords et l'aménagement du futur quartier.

2.16– Services aux habitants

Afin de faciliter la vie des habitants, la ville poursuit la modernisation de son administration, en dématérialisant autant que possible les procédures et en rendant plus aisé l'accès aux services publics. Ainsi, en décembre 2011, 800 nouveaux électeurs se sont inscrits par internet sur les listes électorales.

Dans le même esprit, le portail familles sera modernisé afin d'éviter les inscriptions multiples et d'aller vers une facturation unique des activités.

L'accueil du public au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville sera réaménagé pour réduire le temps d'attente et simplifier les formalités.

L'accueil téléphonique sera également modernisé pour réduire le temps d'attente des usagers grâce à un nouvel équipement.

Enfin, un point d'accès au droit sera ouvert au centre ville, dans l'immeuble du tribunal. Il s'agit de regrouper dans un même lieu l'ensemble des services de soutien juridique proposés aujourd'hui aux habitants, comme les consultations juridiques gratuites, les écrivains publics, l'aide aux victimes et le conciliateur. Ce projet vise à faciliter l'accès au droit, en favorisant l'orientation et l'accompagnement des administrés.

OBJET : DEBAT CONCERNANT LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2012

Le CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article précité, dans les Communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci ;

ARTICLE UNIQUE.- Prend acte de la tenue du débat concernant les orientations générales du budget 2012, prévu par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire